Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260410-DEL10042026_041-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, le trois avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois avril deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie José TOULLEC, M. Sylvain DUBREUIL, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Roger CARNOT, Mme Odile LE CANN, M. Denis BARGUIL, Mme Lénaïg LESCOAT, M. Rayan LE CALLOCH, M. Christian DIEHL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, M. Patrice CHAVRIER, Mme Claudine KERVRAN, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, Mme Katie LE ROI, Mme. Frédérique VIVIEN, Mme. Sabrina TUAL, M. Frédéric GUELT, M. Fabien HAVARD, Mme Amalia KERLÉO, Mme Linde MISSAAR

Etaient absents :

Mme Martine PRIMA, excusée a donné pouvoir à Mme Françoise MONNIER
M. Michel ROUAT, excusé, a donné pouvoir à Mme Sabrina TUAL
M. Erwan LE ROUX, excusé, a donné pouvoir à Mme Marie José TOULLEC
M. Victor CARRIOU, excusé, a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Christian DIEHL comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260410-DEL10042026_041-DE

DEL10.04.2026-041 : Affectation définitive des résultats des Compte Financiers Uniques 2025

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que la procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M57 applicable au budget principal et aux budgets annexes.
Ainsi, le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, « au compte 1068 »
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, soit en report en fonctionnement R002, ou en dotation complémentaire en investissement « au compte 1068 »

Considérant que les résultats des budgets ont été repris par anticipation lors de la séance du vote des budgets primitifs le 06 mars 2026,
Considérant que les résultats de ces mêmes budgets doivent être repris et affectés par délibération après constatation des résultats définitifs lors du vote des comptes financiers uniques,

Il est donc proposé à l'Assemblée d'affecter les résultats définitifs comme suit :

Au budget Commune :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 809 437,66 €.

  Il est proposé :
  - **D'affecter** 309 437,66 € à la section d'investissement au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisés »
  - **De reporter** 500 000,00 € à la section de fonctionnement au compte « 002 résultat de fonctionnement reporté »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 2 019 760,29 €.

Au budget Pompes Funèbres :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 3 170,93 €.
  Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 3 170,93 € au compte « 002 résultat de fonctionnement reporté »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 60 748,36 €.

Au budget Réseau de chaleur :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 28 008,90 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260410-DEL10042026_041-DE

Il est proposé :

- **D'affecter** 20 000,00 € à la section d'investissement au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisés »
- **De reporter** 8 008,90 € à la section de fonctionnement au compte « 002 résultat de fonctionnement reporté »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 75 082,97 €.

Au budget Atelier Relais :

Le conseil municipal a acté la dissolution de ce budget au 31 décembre 2025 (DEL12.12.2025-062). Les résultats de clôture seront intégrés dans le budget général courant 2026.

Voici les résultats définitifs 2025 sur ce budget :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 2 898,56 €.
- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 200 706,00 €.

Au budget Logements sociaux :

Le conseil municipal a acté la dissolution de ce budget au 31 décembre 2025 (DEL12.12.2025-063). Les résultats de clôture seront intégrés dans le budget général courant 2026.

Voici les résultats définitifs 2025 sur ce budget :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 55 856,57 €.
- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 42 990,17 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord à l'affectation définitive des résultats des comptes financiers uniques de l'année 2025 comme il est indiqué ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire, **Le Secrétaire,**

Christophe LE ROUX **Christian DIEHL**